Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 10 (1934-1935)

Heft: 8

Artikel: Mutations dans le haut commandement de l'armée

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-707060

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

und Stadtpolizei Zürich. Die Stadtpolizei wollte von Jahr zu Jahr mehr kriminalpolizeiliche Aufgaben an sich reißen. Im Jahre 1933 wurden für die Kriminalpolizei auf dem Gebiete der Stadt Zürich zwischen Kanton und Stadt einige Richtlinien aufgestellt. Immerhin ist diese Doppelspurigkeit heute noch ein sehr unerfreuliches Kapitel.

Die Kantonspolizei Zürich hatte sich in den Sturmjahren nach dem Kriege als zuverlässiges Instrument der staatlichen Gewalt erwiesen. Ihre Angehörigen sind treue Diener des Staates und des Volkes. In unserer unruhigen Zeit hat das Polizeikorps der Stadt Zürich einen überaus ernsten und verantwortungsvollen Dienst zu leisten. Je leistungsfähiger ein kantonales Polizeikorps ist, um so weniger muß die Regierung bei Aufläufen und Unruhen zu Militäraufgeboten schreiten. Von außerordentlicher Wichtigkeit für den Wert eines Polizeikorps ist seine Führung. Allgemein anerkannt, bei allen einsichtsvollen Bürgern, ist die Tüchtigkeit des gegenwärtigen Chefs des kantonalen Polizeikorps, des Verfassers der hier kurz besprochenen Denkschrift. *H. Z.*

Rekrutenschulen.

Traintruppe.

1. Für die Linientrainrekruten der Infanterie des dritten Divisionskreises, die deutschsprechenden Linientrainrekruten der Infanterie des zweiten Divisionskreises, die deutschsprechenden Genietrainrekruten (nach besonderer Weisung der Abteilung für Genie) und die Offiziersordonnanzrekruten des dritten Divisionskreises: vom 7. Januar bis 9. März in Thun.

Für alle Sattlerrekruten, mit Ausnahme derjenigen der Kavallerie und der Motorwagentruppen, Rekrutenausbildung: vom 7. Januar bis 16. Februar, Fachausbildung: vom 17. Februar bis 9. März in Thun.

2. Für die Linientrainrekruten der Infanterie des 5. und 6. Divisionskreises, die Fahrerrekruten der Scheinwerferkompanien 1 und 2 und der Gebirgsscheinwerferkompanien 4 und 5: vom 7. Januar bis 9. März in Frauenfeld.

Für sämtliche Hufschmiedrekruten vom 4. Januar bis 14. Februar in Frauenfeld.

3. Für die Linientrainrekruten der Infanterie des vierten Divisionskreises, die deutschsprechenden Offiziersordonnanzrekruten des zweiten Divisionskreises und die Offiziersordonnanzrekruten des 4., 5. und 6. Divisionskreises (ohne die italienischsprechenden Offiziersordonnanzrekruten): vom 7. Januar bis 9. März in Bülach.

Schießkurse.

Feldkanonen: Schießkurs I c für Oberleutnants vom 24. Januar bis 8. Februar auf Monte Ceneri.

Schwere Motorkanonen: Schießkurs I für Leutnants vom 8. bis 23. Januar auf Monte Ceneri.

Wiederholungskurse.

Schwere Motorkanonenbatterie 21: Auszug vom 9. bis 24. Januar, Waffenplatz Monte Ceneri; Landwehr nach persönlichem Aufgebot (zum schweren Motorkanonenschießkurs I).

Motorkanonenbatterie 88: Auszug vom 25. Januar bis 9. Februar, Waffenplatz Monte Ceneri; Landwehr nach persönlichem Aufgebot (zum Feldartillerieschießkurs I c).

Mutations dans le haut commandement de l'armée

Cette fin d'année 1934 s'est montrée sévère à l'égard de notre corps d'officiers supérieurs auquel elle a enlevé quelques-unes de ses personnalités les plus marquantes:

Colonel divisionnaire A. Schué, chef d'arme de la cavalerie †

On a enterré dans le petit cimetière de Conters, dans une vallée les plus reculées des Grisons, le colonel divisionnaire Alfonso Schué, chef d'arme de la cavalerie. Toute la population de la vallée, restée 100 % romanche, entourait le cercueil recouvert du drapeau fédéral. La veille, les obsèques officielles avaient eu lieu à Berne après le requiem à l'église catholique.

La nouvelle de la mort du colonel Schué aura fait de la peine aux dragons romands anciens et actuels. Tous ont connu cet officier aux traits énergiques, parlant un français teinté d'intonations romanches et italiennes, qui demandait beaucoup à la troupe, sensiblement davantage aux officiers et tout à lui-même. Le défunt a consacré à notre armée non seulement son intelligence, mais aussi sa santé.

Le colonel Schué a joué un tel rôle dans la formation de nos cavaliers qu'on parlera de lui longtemps encore. Il était d'origine et de formation complexes. Cette physionomie mérite un peu plus que les brèves notices qui ont accompagné la nouvelle de sa mort.

Alfonso Schué était né en 1874 à Milan d'un père négociant, originaire de la partie viticole de la Hesse et d'une mère venant de Disentis. La famille acquit la bourgeoisie de cette petite capitale romanche. Devenu orphelin de bonne heure, le jeune Alfonso fut conduit chez sa grand'mère, Grisonne de vieille race habitant Conters. Plus tard, il suivit cette aïeule et un oncle qui s'étaient fixés à Castagnola près de Lugano pour y exploiter un domaine. C'est ainsi que Alfonso Schué suivit les leçons du lycée de Lugano, et se consacra ensuite à l'agriculture. Il fut un des rares conscrits tessinois recruté dans la cavalerie.

Devenu officier de guides, il partit pour Francfort, afin de s'initier aux affaires commerciales avant de reprendre le domaine familial. C'est là qu'un appel du chef d'arme de la cavalerie vint le rejoindre pour entrer dans le corps d'instruction. Comme beaucoup d'officiers instructeurs, il fut détaché pour une année à l'étranger, il la passa dans un régiment de hussards allemands, lors des grandes manœuvres dans lesquelles Hindenbourg avait Guillaume II comme adversaire et infligea à son impérial maître la défaite qui amena la disgrâce du général, le 1er lieutenant Schué fonctionnait comme ordonnance et adjudant de Hindenbourg.

Schué fit une carrière rapide dans la cavalerie et dans l'état-major général; il commanda aussi un bataillon d'infanterie tessinois. Il devint colonel en 1923, puis succéda en 1926 au colonel Guillaume Favre comme chef d'arme de la cavalerie: sa nomination était attendue de chacun et fut accueillie avec joie.

Ayant conduit brillamment les manœuvres de la IIIe division, il conquit les feuilles de chêne de divisionnaire, mais il refusa le commandement d'une division, voulant rester fidèle à la cavalerie.

Le colonel divisionnaire Schué s'est aussi beaucoup occupé de la cavalerie en dehors du service: création de sociétés équestres, concours, appuis aux dragons, etc.

Il vivait seul, à Berne, partageant la demeure du colonel commandant de corps Biberstein, dont la mort récente l'affecta beaucoup. Il avait suivi les dernières manœuvres de la Ire division et ceux qui le virent le jour du défilé près d'Assens, furent frappés de son air lassé, mais, par un sursaut d'énergie, il tenait ferme.

La destinée a voulu que le chef d'arme de la cavalerie mourut foudroyé par une attaque, à l'instant même où le conseil fédéral prenait acte de sa démission et lui exprimait les remerciements du pays.

Schué avait formulé le désir de dormir de son dernier sommeil dans le petit village solitaire de Conters, où il avait passé son enfance, et dont l'assemblée communale l'avait acclamé bourgeois d'honneur lors de sa promotion au grade de divisionnaire.

Ces détails intéresseront sans doute les dragons

romands, car la cavalerie est une arme où chacun se connaît.

*

Les colonels divisionnaires Bridel et von Salis se retirent

Le colonel divisionnaire G. Bridel est né en 1872. Il devint chef d'arme de l'artillerie en 1919. Le 31 décembre 1933, il obtint le grade de colonel divisionnaire. Dès 1901, il est officier instructeur de l'artillerie. Plus tard, on le trouve à la tête de quelques postes de commandement: celui du régiment d'artillerie 1, puis de la brigade d'artillerie 1. Pendant quelque temps, il fut commandant *ad int.* de la brigade d'infanterie 4. Entre temps, il rend de précieux services à l'état-major général, entre autres en qualité de chef d'état-major de la 1re division. Le colonel divisionnaire Bridel a été pendant 15 ans fidèlement et consciencieusement à la tête de l'artillerie. La raison de sa retraite doit être recherchée dans le fait qu'il veut laisser la place à une force plus jeune. D'autre part, des raisons de santé l'ont déterminé à se retirer.

*

Le colonel divisionnaire von Salis, né à Jenins, occupe le poste de commandant de la garnison du St-Gothard depuis le 1er mars 1927. Il est aujourd'hui âgé de 61 ans et est entré en 1896 déjà dans le service administratif de l'administration des forteresses. Il fut plus tard officier instructeur. Avant sa nomination comme commandant de la garnison du Gothard, il dirigea pendant de nombreuses années le bureau des fortifications du St-Gothard, à Andermatt. Pendant un certain temps, il occupa le poste de chef de section pour les fortifications à la division de l'artillerie. Dans sa carrière militaire, le colonel divisionnaire von Salis a eu surtout une activité en qualité de chef de l'état-major du St-Gothard, et plus tard comme chef d'artillerie des dites fortifications. Il quitte son poste pour laisser la place à un plus jeune, toutefois on ne saurait regretter assez ce départ qui laisse vacant un poste aussi important que celui de commandant de la Garnison du Gothard. On disait volontiers de von Salis: « der richtige Mann am richtigen Platz » et rien n'était plus vrai, car nul ne peut se vanter aujourd'hui de connaître le Gothard et le réseau de ses fortifications comme lui.

Le « Soldat Suisse » se permet de présenter à ces deux officiers généraux ses meilleurs vœux de longue et heureuse retraite.

*

Deux nouveaux chefs d'arme: colonels Labhardt et Marcuard

Le Conseil fédéral a nommé le colonel Marcuard chef d'arme de l'artillerie, en remplacement du colonel Bridel, démissionnaire, et le colonel Labhardt, chef d'arme de la cavalerie, en remplacement du colonel Schué, décédé.

Les chefs d'arme de la cavalerie et de l'artillerie, colonels Jakob Labhardt et Georges Marcuard, sont tous deux âgés de 53 ans et ont tous deux fait une brillante carrière dans l'artillerie et l'état-major général et rendu de précieux services dans l'administration militaire. L'élection de ces officiers capables à la direction de deux importants services du Département militaire — leur avancement au grade de divisionnaire ne vas pas tarder — remplira de joie non seulement les artilleurs.

Le nouveau chef d'arme de la cavalerie, colonel Labhardt, n'a donc pas fait carrière dans l'arme qu'il commande aujourd'hui. Les changements qui se sont produits dans l'instruction et l'emploi de la cavalerie ont placé de plus en plus cette noble troupe dans le cadre des troupes combattantes. Sa destination qui est de collaborer avec des détachements d'infanterie motorisés et avec les cyclistes laisse prévoir que les troupes motorisées et les cyclistes seront placés sous le commandement du nouveau chef d'arme. La question est actuellement à l'étude au département militaire.

Le colonel Labhardt, natif de Steckborn, entra en 1906 déjà comme lieutenant dans le service d'instruction. Il fit, en qualité de premier-lieutenant, une année de service dans un régiment d'artillerie prussien. En 1915, il partit à la frontière comme capitaine de la batterie 33. L'année suivante, il entra à l'état-major général. A fin 1917, il obtint le grade de major, celui de lieutenant-colonel en 1923 et de colonel en 1929, avec commandement de la brigade d'artillerie 4. Après un nouveau passage à l'état-major général, il fut nommé, en 1932, commandant de la brigade d'infanterie 13. Le colonel Labhardt quitta le service d'instruction militaire en 1916 pour devenir un des chefs de la fabrique de souliers Bally à Schönenwerd. En 1920, il fut nommé sous-directeur de l'Office fédéral du travail, puis, en 1924, chef de section de la division de l'état-major général où il fit preuve d'extraordinaires talents d'organisateur.

*

Le colonel Georges Marcuard, nouveau chef d'arme de l'artillerie, est une figure bien connue en Suisse romande. C'est, aux dires de tous ceux qui l'ont approché, un officier particulièrement capable, ayant un jugement clair, un grand talent d'organisation, une âme de soldat droite et solide.

Depuis 1907, le colonel Marcuard, qui est né à Berne, est officier instructeur de son arme. En 1902, il fut, comme lieutenant en service dans les batteries 19 et 67; comme premier-lieutenant, il fut adjudant à l'état-major de la 3e division. Comme capitaine (en 1911), il commanda la batterie 67, puis la batterie 4 pour entrer, en 1916, à l'état-major général. A fin 1923, il obtint le grade de lieutenant-colonel avec commandement du régiment d'artillerie lourde 4. Nommé colonel en 1929, il passa dès 1933 au poste de commandant de la garnison de St-Maurice. C'est lui qui commanda, cette année, avec grand succès, une partie des manœuvres de la première division.

Parallèle . . . .

Cap. Garré, cdt. cp. fus. II/5.

Il m'a paru intéressant d'observer objectivement la lettre, l'esprit et la mise en œuvre du régime militaire auquel les citoyens français, d'une part, et les citoyens italiens, d'autre part, sont actuellement soumis.

Tout d'abord, quelques considérations générales.

En France, tout comme en Italie, la science a singulièrement perfectionné, en le compliquant, l'outillage de guerre. Ces complications, en ajoutant à la tâche du futur combattant, ont augmenté, chez ce dernier, les possibilités de fautes de savoir-faire, de calcul, de sang-froid. D'où la nécessité, partout reconnue, d'un apprentissage plus ou moins long, pour atténuer les risques de l'erreur humaine, susceptible de diminuer considérablement, quand elle ne l'annihile pas, le rendement de l'armement moderne. Problème complexe, qui soulève, dans chaque pays, des difficultés d'ordre financier, et des polémiques politico-militaires sur les modalités et la durée du service sous les drapeaux, en temps de paix.

Les obligations militaires d'un jeune Français ne commencent qu'avec sa 21e année.

La durée totale du service militaire est de 28 ans et s'accomplit de la manière suivante:

Service actif: un an.

Disponibilité: trois ans.
Première réserve: seize ans.
Deuxième réserve: huit ans.

Les Français sont appelés à servir sous les drapeaux, outre l'année de service actif, pendant deux périodes, l'une de 21 jours, l'autre de 28 jours.

Là se limitent les obligations militaires françaises.

Les jeunes Français *peuvent* suivre des cours de préparation militaire qui leur procurent certains avantages en cours de service actif. Mais il est à noter que seule une infime minorité suit ces cours.

L'on s'attendait, en France, à ce que le Gouvernement propose aux Chambres de porter la durée du service actif de un an à 18 mois. La déclaration faite par le Général Maurin, Ministre de la Guerre, le 23 novembre, à la Tribune de la Chambre des Députés, ne laisse plus subsister aucun doute; le Général Maurin a déclaré ne pas demander d'augmentation de temps de service.

Et l'on accuse la France de militarisme!

En Italie, la durée actuelle du service militaire est de 18 mois. (Service actif.)

Préalablement, tout Italien recevra obligatoirement, *dès l'âge de 8 ans,* une éducation physique et morale en même temps qu'une instruction militaire. Tout d'abord, à l'école primaire; puis dans les formations prémilitaires obligatoires, balillas et avantguardistes; et, enfin, après l'accomplissement des 18 mois de service actif sous les drapeaux, dans les groupements postmilitaires locaux, qui, jusqu'à l'âge de 55 ans, le confirmeront dans la pratique des armes.

En somme, de l'enfance à l'âge mûr, l'entraînement du citoyen-soldat se poursuivra sans interruption. A 21 ans, la recrue se présentera à son unité d'incorporation, complètement dégrossie et ses chefs n'auront plus qu'à la spécialiser ou *à parachever l'instruction technique* amorcée avant son incorporation. On comprend facilement qu'une pareille organisation permette d'envisager, dans l'avenir, une réduction du service actif.

Ne peut-on pas dire que ce système ne tend à rien de moins qu'à militariser la nation et à faire de l'Italie une vaste caserne.

Je ne veux pas dire, en terminant cet exposé, qu'il conviendrait que nous appliquions, en Suisse, ce qui réussit ailleurs. Restons nous-mêmes, fidèles à la conception militaire de nos ancêtres. Notre système de milice nous convient, nous n'avons à imiter personne. Mais il ne s'ensuit pas que nous devions fermer les yeux à ce qui se passe hors de nos frontières.

Que tous ceux que la question intéresse, établissent eux-mêmes un parallèle entre l'instruction militaire donnée à notre enfance et à notre jeunesse et celle donnée par des voisins qui n'hésitent pas à armer l'enfance, poussant à l'extrême l'orgueil de leur puissance militaire en ascension et exaltant, dans tous les domaines, le sentiment de la grandeur de la nation.

J'estime que tout en faisant la part des complexions nationales découlant de nos trois groupes ethnologiques, un système d'éducation qui cultiverait de bonne heure et élèverait de plus en plus haut les qualités viriles et morales de la jeunesse, qui tremperait le corps et l'âme des recrues, avant leur départ pour l'Ecole de Recrues, aurait, pour la prospérité de notre Pays et la sauvegarde de la paix, les plus heureux effets.

Il serait temps, qu'en Suisse, nous nous resaisissions, que nous nous élevions contre les objecteurs, criminels et aveugles, qui ne voient pas, ou se refusent à voir, ce que le Pays gagnerait à secouer les apathies, à combattre les scepticismes déprimants, à faire disparaître les apparences de faiblesse qui encouragent les fauteurs de désordre, à donner — par des actes — un démenti catégorique aux malintentionnés qui proclament, pour en abuser, la sénilité de la race.

Oui, mais....

Les écoles de sous-officiers et la nouvelle organisation militaire

La prolongation indispensable des E.R. (elles seront de 90 jours pour l'infanterie) se fait malheureusement au détriment de celle de l'E.sof. qui, de 5 semaines (y compris le C.R.) est réduite à un simple cours de cadres de 12 jours. Ainsi donc, on croit possible de former dorénavant, en l'espace de 12 jours, un sof. responsable de la conduite d'un groupe de combat. Il ne faut pas comparer sans autre les 12 jours avec les 33 jours de l'organisation actuelle, vu que les futurs élèves sof. auront alors derrière eux une E.R. de 90 jours et non plus de 67 seulement. C'est dire qu'ils auront reçu une instruction de base beaucoup plus complète. Malgré cela, l'E.sof. d'une durée de 12 jours, qui a sans doute été dictée par les considérations d'ordre économique, nous paraît bien insuffisante. On aura craint, en augmentant par trop la durée du service, de nuire au recrutement des cadres, et c'est la raison pour laquelle, à une augmentation de la durée des E.R. correspond une réduction de celle des E.sof. Il est à retenir qu'avec la nouvelle organisation, le sof. d'I. accomplira une prolongation de service de 27 jours, comparativement au système actuel.

Avec la durée réduite des futures E.sof. se pose la question importante: nos sof. peuvent-ils être suffisamment formés pour instruire et conduire un groupe de recrues? Il serait osé de répondre catégoriquement par l'affirmative. Ce qui a toujours frappé les sof. étrangers qui suivent nos manœuvres, c'est la préparation insuffisante des sof. et des of. subalternes en général. S'il n'est vraiment pas possible de fixer à 25 jours au moins la durée des E.sof., on devrait alors obliger les sof. à suivre des exercices hors-service, dans le cadre des sociétés de sous-officiers. Notre Association suisse verrait ainsi son champ d'activité augmenter considérablement, mais ayant des obligations légales à assumer, elle tomberait sous la dépendance et le contrôle du D.M.F., alors que c'est précisément le fait d'assumer — au prix de gros sacrifices de temps et d'argent de ses membres — un travail volontaire et bénévole, qui lui confère une autorité morale et un mérite qu'elle s'est acquise par un travail sérieux et un programme judicieusement établi.

Il y aurait une autre solution que M. le Colonel A. Rilliet préconisait voici quelques années, dans la « Revue Militaire Suisse » *) et à laquelle la réduction des E.sof. donne une actualité accrue. L'adoption de ce projet pourrait être le complément utile de toute réduction de la durée des E.sof. Voici brièvement ce dont il s'agit:

M. le Col. A. Rilliet part de la constatation que le programme de l'E.sof. comporte la préparation en vue de l'instruction individuelle de la recrue, et non pas, comme cela devrait être, la formation de chefs capables de commander et d'instruire un groupe au combat, une patrouille, ou un poste de sof. Pour obtenir des chefs de groupe mieux préparés à leur commandement, il convient d'abord de modifier le système d'instruction des recrues. Le remède préconisé est la création d'un corps de sof. instructeurs dont la *tâche unique* serait d'enseigner à la recrue la gymnastique, le tir, la technique de l'arme, l'école du soldat. Aux cadres des troupes serait réservée l'instruction des groupes, de la section, de la compagnie, du bataillon au combat. Gain de temps, meilleure préparation technique de la recrue par ces professionnels qu'il est possible de former à ce métier de pédagogue. Du même coup, temps gagné à l'E.sof., dont la plus grande partie du programme consiste à la préparation du caporal comme médiocre instructeur de la recrue, métier qu'après son E.R. comme sof. il n'aura plus à exercer pendant sa carrière militaire. Les élèves sof. entreraient en service en même temps que les recrues, et pendant les premières semaines, tandis que celles-là seraient instruites par les sof. instructeurs, les futurs caporaux feraient l'E.sof. sous la direction des of. instructeurs secondés par les of. de troupe appelés à l'E.R. Au point de vue administratif les compagnies de recrues seraient formées dès le début, et les élèves sof., avec le grade d'appointé, fonctionneraient comme chef de chambre et pour le

*) *Revue Militaire Suisse,* nº 10, octobre 1930: « L'instruction de notre armée. »